

France : le monopole des pharmacies menacé

Compte Test - 2012-03-29 17:50:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'association de consommateurs UFC-Que Choisir a décidé de s'attaquer au monopole des pharmacies. Elle propose ainsi que les médicaments sans ordonnance soient aussi vendus dans les parapharmacies et grandes surfaces, sous le contrôle tout de même d'un pharmacien diplômé.

Une étude réalisée par cette association, auprès de 648 pharmaciens aurait confirmé "les maux déjà diagnostiqués" lors d'une précédente enquête en 2009 : "un conseil grippé, une opacité des prix et une inquiétante fièvre tarifaire". Autant de constatations qui lui font aujourd'hui proposer une véritable "réforme de l'automédication".

En effet, l'automédication représente selon l'UFC-Que Choisir, "un tiers des dépenses de médicaments des consommateurs". Or, les pharmacies sont aujourd'hui libres de fixer les prix de ces médicaments. L'enquête a ainsi montré un écart de 1 à 4 (de 1,30 euro à 4,95) sur le prix de l'aspirine UPSA Vitaminée (médicament non remboursable, dont le prix est libre en France) achetée dans 547 officines. "On n'a jamais vu de tels écarts dans d'autres secteurs de la consommation", a commenté Alain Bazot, président de l'UFC.

Selon Alain Bazot, président de l'UFC, cette enquête met en lumière une défaillance majeure de la part des pharmaciens sur leur obligation de conseil. Au cours de l'enquête, l'association aurait en effet constaté que les pharmaciens ne prodiguaient pas toujours les conseils nécessaires.

Des constatations auxquelles Isabelle Adenot, la président du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens a réagi en expliquant : "on ne peut pas laisser dire que tous les pharmaciens font mal leur travail", mais cette conclusion "alerte" la profession. "On ne peut que déplorer les chiffres qui sont donnés par cette enquête", a-t-elle également ajouté s'interrogeant cependant sur la méthodologie employée. "Nous travaillons, à l'Ordre, à améliorer les choses. Il faut sans arrêt amener les confrères vers plus de qualité, plus de sécurité", a t-elle encore assuré. Dans ce but, la profession sera bientôt soumise à une obligation annuelle de "développement professionnel continu" contrôlé par l'Ordre. Pharmacies.ma - 29 mars 2012